



Régie de l'énergie
du Canada

Canada Energy
Regulator

Régie de l'énergie du Canada

2020-2021

Plan ministériel

La version originale a été signée par

C. Peter Watson, P.Eng., F.A.C.G.
Président-directeur général
Régie de l'énergie du Canada

La version originale a été signée par

L'honorable Seamus O'Regan, C.P., député
Ministre
Ressources naturelles

Canada

Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de la Régie de l'énergie du Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que la Régie de l'énergie du Canada soit mentionnée comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec la Régie de l'énergie du Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : info@cer-rec.gc.ca

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the Canada Energy Regulator, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the Canada Energy Regulator is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the Canada Energy Regulator.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@cer-rec.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada
2020 représentée par le Régie de l'énergie
du Canada

Plan ministériel

(Régie de l'énergie du Canada)
N° de cat. NE2-24F-PDF
ISSN 2562-9743

Ce rapport est publié séparément dans les deux langues officielles. On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande.

Demandes d'exemplaires:

Bureau des publications
Régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Courrier électronique :
publications@cer-rec.gc.ca
Fax : 403-292-5503
Téléphone : 1-800-899-1265

Imprimé au Canada

Veuillez noter que dans le présent document, la forme masculine est employée comme générique et désigne, par conséquent, aussi bien les femmes que les hommes. L'intention n'est nullement discriminatoire.

© Her Majesty the Queen in Right of
Canada 2020 as represented by the Canada
Energy Regulator

Departmental plan

(Canada Energy Regulator)
Cat No. NE2-24E-PDF
ISSN 2562-9735

This report is published separately in both official languages. This publication is available upon request in multiple formats.

Copies are available on request from:

The Publications Office
Canada Energy Regulator
Suite 210, 517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta, T2R 0A8

E-Mail:
publications@cer-rec.gc.ca
Fax: 403-292-5503
Phone: 1-800-899-1265

Printed in Canada

Please note the masculine gender, when used in this document, is generic and refers to both women and men. No discrimination is intended.

Table des matières

Message de la présidente du conseil d'administration	1
Message du président-directeur général.....	3
Aperçu de nos plans	5
Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus	9
Processus décisionnel	9
Surveillance de la sécurité et de l'environnement.....	14
Information sur l'énergie	18
Mobilisation.....	22
Services internes : résultats prévus.....	27
Dépenses et ressources humaines.....	31
Dépenses prévues	31
Ressources humaines prévues.....	35
Budget des dépenses par crédit voté.....	36
État des résultats condensé prospectif.....	36
Renseignements ministériels	39
Profil organisationnel.....	39
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités.....	39
Contexte opérationnel	39
Cadre de présentation de rapports	39
Renseignements connexes sur le répertoire des programmes	40
Tableaux de renseignements supplémentaires	41
Dépenses fiscales fédérales	41
Coordonnées de l'organisation	42
Annexe : définitions	43
Notes en fin d'ouvrage.....	47

Message de la présidente du conseil d'administration

C'est un honneur pour moi de présenter ce tout premier plan ministériel de la Régie de l'énergie du Canada pour l'exercice 2020-2021. Il décrit le travail à accomplir par la Régie pour remplir le mandat que lui confère la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*¹.



Depuis ma nomination au poste de présidente du conseil d'administration de la Régie en août 2019, je suis très impressionnée par le dévouement et l'engagement des employés de la Régie. Leur grande motivation à assurer l'acheminement sûr et efficace de l'énergie par les pipelines et les lignes de transport d'électricité du pays au nom de tous les Canadiens ne fait aucun doute. Les connaissances spécialisées qu'ils possèdent leur permettent de communiquer une mine de données et de renseignements sur l'énergie et de veiller au respect des normes de sécurité et environnementales comptant parmi les plus strictes au monde, tout en rendant le Canada plus concurrentiel sur la scène mondiale.

La nouvelle loi a jeté les bases d'un organisme de réglementation moderne de classe mondiale en qui les Canadiennes et Canadiens peuvent avoir confiance. Elle a instauré une structure de gouvernance contemporaine qui établit une distinction claire entre les fonctions stratégiques, opérationnelles et juridictionnelles de l'organisme. Le conseil d'administration fournit des conseils et des orientations stratégiques à l'organisme et veille sur les résultats généraux. Le président-directeur général est responsable des affaires courantes en vue du bon fonctionnement de la Régie au quotidien. Enfin, la Commission se charge des décisions juridictionnelles indépendantes.

La Loi sur la Régie de l'énergie du Canada comprend des engagements clés :

- assurer la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement;
- améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale;
- accroître la transparence, la diversité et l'inclusion;
- favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones;
- stimuler l'innovation.

Les travaux vont bon train pour s'assurer de respecter tous ces engagements. Je suis particulièrement heureuse des efforts concertés déployés par la Régie pour amener les

peuples autochtones à participer de façon significative – et ainsi faire avancer la réconciliation, conformément à l’engagement du gouvernement du Canada en ce sens.

Le conseil d’administration se réjouit à l’idée d’orienter cet important travail et d’être témoin d’une croissance soutenue vers un avenir durable.

Cassie Doyle

Présidente du conseil d’administration

Régie de l’énergie du Canada

Message du président-directeur général

En tant que président-directeur général, je suis fier de diriger plus de 500 employés passionnés qui s'occupent de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie au nom de la population canadienne, de manière à protéger le public et l'environnement, tout en favorisant l'efficacité des marchés énergétiques.



La Régie évolue dans un contexte en transformation, où les Canadiens sont profondément interpellés par les questions énergétiques et environnementales et ont des opinions partagées sur celles-ci. La Régie se doit d'être ouverte et transparente et d'incorporer les différents points de vue et idées des Canadiens dans son travail pour obtenir de meilleurs résultats en matière de réglementation.

Au cours de la prochaine année, la Régie s'acquittera de ses responsabilités essentielles que sont les processus décisionnels, la surveillance de la sécurité et de l'environnement, l'information sur l'énergie et la mobilisation de la façon décrite dans ce plan ministériel. Nous nous concentrerons sur trois secteurs clés dans l'organisation, qui nous permettront de tenir notre engagement, au titre de la nouvelle loi, d'être un organisme de réglementation de classe mondiale digne de confiance et qui améliore la compétitivité.

- Soutenir la réconciliation avec les peuples autochtones grâce à un dialogue ouvert, à l'échange de points de vue, à la collaboration et à la concertation. Transformer notre façon de travailler avec les peuples autochtones pour améliorer notre travail de réglementation, améliorer les résultats en matière de sécurité et de protection de l'environnement et offrir un contexte réglementaire plus prévisible, cohérent et transparent.
- Investir dans nos employés afin qu'ils puissent répondre aux demandes changeantes inhérentes à leur travail et mieux servir la population canadienne. Les avantages associés à un effectif mobilisé – productivité supérieure, travail de pointe de qualité, innovation et sécurité du milieu de travail – auront des retombées positives pour nos parties prenantes, nos partenaires, le secteur que nous réglementons et les Canadiens.

- Utiliser l'imposant volume de données dont nous disposons pour dégager de l'information et mieux protéger la population et l'environnement, et faire en sorte que ces données soient plus accessibles, ouvertes et faciles à comprendre afin de permettre la prise de décisions plus judicieuses en matière d'énergie. L'innovation dans les domaines de la gestion de données, de la mobilisation et de l'analytique ouvrira la voie à un rendement supérieur et à l'amélioration des services offerts au public.

Notre travail a évolué et ne se limite plus aujourd'hui à rendre des décisions concernant des projets. La Régie est un chef de file dans la connaissance de la filière énergétique nationale et capable d'analyser lucidement les questions d'énergie. Nous travaillons avec les collectivités et les sociétés réglementées pour bien comprendre le paysage énergétique du Canada. Je suis persuadé que 2020-2021 sera le début d'une ère nouvelle et stimulante pour la Régie et pour les parties prenantes et les citoyens qu'elle sert.

C. Peter Watson, P. Eng., FACG
Président-directeur général
Régie de l'énergie du Canada

Aperçu de nos plans

La Régie est le nouvel organisme fédéral qui régit le secteur énergétique au Canada. Nous travaillons pour la population canadienne afin d'assurer l'acheminement sûr de l'énergie par pipelines et lignes de transport d'électricité partout au pays. Nous veillons avec assurance au respect des normes de sécurité et environnementales parmi les plus strictes au monde et fondons nos décisions sur les meilleures connaissances et données scientifiques disponibles, des processus rigoureux et les connaissances autochtones.

Les questions énergétiques soulèvent les passions des Canadiens comme jamais. Nos outils, notre structure et notre gouvernance nous aident à tisser des liens solides et durables avec les peuples autochtones, les parties prenantes et tous les Canadiens qui sont touchés par la mise en valeur des ressources énergétiques. Nous cherchons de nouvelles façons de travailler ouvertement et de diffuser de l'information qui apporte un éclairage sur notre travail et aide à la prise de décision.

Nous sommes déterminés à rendre des décisions prévisibles et opportunes. La certitude qu'offrent nos processus aux parties prenantes et aux investisseurs stimule l'innovation et permet la construction de projets créateurs d'emplois pour les Canadiens.

Le portefeuille de la Régie est complexe. Il touche la vie de tous les Canadiens et suscite un débat enflammé. Pour bien nous acquitter de notre mandat dans ce contexte, et en appui au [mandat du ministre](#)ⁱⁱ, notre travail sera axé sur les trois secteurs complémentaires décrits ci-après.

Réconciliation avec les peuples autochtones

Nous sommes déterminés à participer au processus de réconciliation en cours, à renouveler notre relation avec les peuples autochtones par la reconnaissance de leurs droits et dans un esprit de respect, de coopération et de partenariat. La transformation de notre façon de travailler avec les Autochtones et l'intégration du savoir autochtone à

Gouvernance de la Régie

La nouvelle structure sépare de façon nette les fonctions liées au processus décisionnel des projets de celles qui concernent la gestion de la Régie. Cette structure de gouvernance moderne repose sur des pratiques exemplaires et comprend :

un conseil d'administration, dirigé par une présidente, qui administre la Régie et assure sa surveillance stratégique;

un président-directeur général, qui est responsable de la gestion des affaires courantes de la Régie et assume les fonctions d'un administrateur général;

une commission, dirigée par un commissaire en chef, à qui incombent les décisions juridictionnelles indépendantes.

notre travail nous aidera à améliorer les résultats en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

Nous savons que la réconciliation avec les peuples autochtones ne se fera pas du jour au lendemain. Nous sommes guidés dans ce travail par la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (« DNUDPA »)ⁱⁱⁱ, les *appels à l'action*^{iv} de la *Commission de vérité et réconciliation*^v et les *Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones*^{vi}.

Notre stratégie pour 2020-2021 repose sur la conviction profonde que, pour travailler autrement avec les communautés autochtones, nous devons mieux les connaître. Pour établir des relations solides sous le signe de la confiance, la connaissance de nos cultures respectives est indispensable, et c'est seulement grâce à de telles relations que nous pourrions élaborer conjointement des méthodes qui conviennent à tous. L'amélioration de nos compétences en matière de culture autochtone passe par la formation de nos employés en vue d'une meilleure compréhension historique et culturelle des peuples autochtones au Canada ainsi que des enjeux qui se posent à eux. Nous invitons les communautés autochtones à s'impliquer davantage, non seulement lors d'audiences, mais également dans le travail de surveillance pendant tout le cycle de vie des projets pipeliniers. Certains éléments nouveaux, comme le comité consultatif autochtone, viendront ancrer les points de vue des Autochtones dans l'établissement de notre stratégie et l'élaboration de programmes à la Régie.

Personnel et soutien aux effectifs

La Régie offre un milieu de travail agile, inclusif et outillé comme il est décrit dans le cadre de travail *Au-delà de 2020*^{vii}. Elle est guidée par les valeurs de respect envers les personnes, d'intégrité et d'excellence.

Les employés de la Régie sont motivés, compétents et font un travail de pointe de qualité en s'appuyant sur des méthodes novatrices, dont les retombées sont positives pour nos parties prenantes, nos partenaires, le secteur que nous réglementons et les Canadiens. Nous encourageons l'esprit d'initiative pour trouver des façons d'améliorer notre travail. Nous croyons que, lorsqu'on leur en donne les moyens, les membres d'une équipe diversifiée sont capables d'innovation et améliorent les résultats que nous souhaitons obtenir pour les Canadiens.

En 2020-2021, nous continuerons de développer des leaders dans toute l'organisation, de mettre en œuvre un système de gestion du rendement renouvelé, de promouvoir un milieu de travail sain sur le plan psychologique et d'améliorer nos compétences dans les deux langues officielles.

Transformation des données

Afin de mieux servir les Canadiens, nous sommes en train de revoir l'utilisation que nous faisons de l'information et son accessibilité. Nous cumulons depuis plus de 60 ans de l'information et des données sur la réglementation de projets énergétiques, notamment des données économiques sur le déplacement de l'énergie et des renseignements sur l'incidence des projets et des infrastructures sur l'environnement et les collectivités.

Les nouvelles technologies numériques nous permettent d'analyser nos données afin d'en dégager des tendances à titre préventif et de prendre rapidement des mesures pour prévenir les préjudices aux personnes et à l'environnement. Ces technologies, par ailleurs, améliorent notre efficacité et, grâce à l'automatisation et à la rationalisation de nos processus, réduisent les erreurs.

En 2020-2021, la Régie investira dans la formation en science des données et le recrutement dans ce secteur, modernisera ses systèmes informatiques, utilisera les données pour automatiser les processus manuels, fera la promotion de la science ouverte et créera des façons inédites de consulter et d'utiliser facilement l'information et les données sur l'énergie.

Pour de plus amples renseignements sur les plans, les priorités et les résultats prévus de la Régie de l'énergie du Canada, consultez la section « Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus » du présent rapport.

Les risques organisationnels et les stratégies d'intervention connexes reliés à l'atteinte des résultats sont exposés dans le [site Web de la Régie](#)^{viii}.

Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus

Processus décisionnel

Description

Rendre des décisions ou formuler des recommandations à l'intention du gouverneur en conseil à l'égard de demandes, ce qui comprend la réalisation d'évaluations d'impact, au moyen de processus justes, transparents, rapides et accessibles. Les demandes concernent des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, l'énergie renouvelable extracôtière, les droits et tarifs, la résolution des différends concernant l'indemnisation, les exportations et les importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Faits saillants de la planification

Nos audiences et nos décisions doivent être équitables, inclusives, transparentes et efficaces. Nous sommes déterminés à rendre des décisions de manière prévisible et en temps opportun, et à ce que nos processus soient garants de certitude pour les parties prenantes et les investisseurs afin que les projets intéressants puissent aller de l'avant. Nos processus vont plus loin pour soutenir la réconciliation avec les peuples autochtones et leur offrir l'occasion de participer de façon concrète.

En vertu de la nouvelle loi, la participation aux audiences publiques est ouverte à tous les membres du public. Différents modes de participation aux audiences sont possibles afin que quiconque s'intéresse à un projet puisse faire connaître son opinion sans retarder le moment de la décision. La nouvelle loi permet également à la Régie d'établir des processus dans le but de solliciter une participation significative des Canadiens, notamment celle des peuples autochtones, à ses audiences publiques.

Activités de mobilisation précoce de la Régie

Une étape de planification et de mobilisation précoces plus étoffée nous aide à travailler ensemble à cerner les problèmes touchant un projet, à dialoguer plus facilement et à trouver des solutions plus tôt dans le processus. Cela nous aide également à déterminer les questions à traiter dans le cadre d'une audience et celles à examiner au cours d'une autre étape du projet.

Le fait de déceler les problèmes et, lorsque c'est possible, de les résoudre avant le processus d'examen améliore les délais, l'efficacité, la prévisibilité de l'évaluation d'un projet. Cela améliorera également notre travail en renseignant le processus d'audience ou la conception de programmes connexes.

Nous avons à cœur la réconciliation avec les peuples autochtones et facilitons leur participation à nos audiences de manière à répondre le mieux possible à leurs besoins. Nous allons précocement à la rencontre des communautés autochtones susceptibles d'être touchées par des projets énergétiques pour mieux comprendre leurs préoccupations. Nous tenons compte des incidences de notre travail sur les droits des Autochtones et tenons compte de leurs connaissances au moment de prendre des décisions en vertu de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*.

Pour appuyer la responsabilité essentielle relative aux processus décisionnels en 2020-2021, voici ce que fera la Régie :

- Prévoir des processus clairs et opportuns qui permettent à tous les membres du public d'exprimer leurs points de vue durant une audience.
- Tenir compte de l'analyse comparative entre les sexes, des engagements à l'égard des changements climatiques et des répercussions sur les droits des Autochtones dans nos évaluations d'impact.
- Agir à titre d'agent de la Couronne pour tous les projets relevant de la Régie et après l'approbation des examens intégrés avec la nouvelle [Agence canadienne d'évaluation d'impact](#)^{ix}.
- Définir clairement les exigences de dépôt et les attentes relatives aux processus d'évaluation afin que les demandeurs, les peuples autochtones et les parties prenantes sachent à quoi s'attendre.
- Collaborer avec la nouvelle Agence canadienne d'évaluation d'impact afin de mener à bien le premier examen intégré du [projet Gazoduq](#)^x.

Analyse comparative entre les sexes plus

- La *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* prévoit des exigences relatives à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) à intégrer aux évaluations. L'alinéa 183(2)c) décrit les facteurs à prendre en considération dans les recommandations de la Commission au ministre, comme les effets sur la santé et les effets sociaux et économiques, notamment en ce qui a trait à l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires. La Régie a publié des lignes directrices pour le dépôt concernant l'évaluation des exigences relatives à l'ACS+ dans les demandes, et le personnel a commencé à évaluer les demandes selon ces lignes directrices. Ces mesures appuient le [mandat du ministre](#)^{xi} dans l'application de l'ACS+ à la prise de décision.
- Les spécialistes des questions socioéconomiques de la Régie s'assurent que la participation du public aux processus décisionnels répond aux besoins des Canadiens, y compris en ce qui a trait aux questions d'ACS+.

Expérimentation

- Le système [REGDOCS](#)^{xii} est une collection de documents de réglementation accessible au public, et la page y donnant accès est la plus visitée du site Web de la Régie. La mise à niveau du système est nécessaire afin d'en faire une plateforme numérique plus conviviale. Pour ce faire, la Régie poursuit sa collaboration avec [Code for Canada](#)^{xiii}, une organisation à but non lucratif qui relie les innovateurs gouvernementaux avec le milieu de la technologie et de la conception. Le site sera ainsi davantage conçu pour l'utilisateur, avec fonction de recherche avancée et ensembles de données téléchargeables d'information ouverte. Les Canadiens intéressés auront ainsi plus facilement accès aux nombreux rapports, évaluations environnementales, transcriptions et décisions qui sont conservés dans cette base de données.
- La Régie mettra au point des mesures analytiques permettant de déceler les écarts possibles entre les demandes de renseignements, les conditions imposées et les directives réglementaires comprises dans le *Guide de dépôt*^{xiv}. Ce travail jettera les bases d'une utilisation éventuelle de l'intelligence artificielle pour prédire les types de demandes de renseignements et les conditions normalisées associées aux demandes visant des projets futurs.

Résultats prévus pour Processus décisionnel

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2016-2017 ^(a)	Résultat réel 2017-2018 ^(a)	Résultat réel 2018-2019 ^(a)
Les processus décisionnels sont justes.	Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale.	Au plus 0 %	Mars 2021	0 %	0 %	0 %
Les processus décisionnels sont rapides.	Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service.	Au moins 100 %	Mars 2021	100 %	100 %	100 %
Les processus décisionnels sont transparents.	Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents.	Au moins 75 %	Mars 2021	79 %	88 %	73 %
Les processus décisionnels sont accessibles.	Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer à un processus décisionnel.	Au moins 90 %	Mars 2021	92 %	94 %	100 %

(a) Résultats réels de l'Office national de l'énergie.

Ressources financières budgétaires prévues pour Processus décisionnel (en dollars)

Dépenses budgétaires 2020-2021 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
19 870 310	19 870 310	20 094 039	19 380 574

Ressources humaines prévues pour Processus décisionnel (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023
108,2	108,5	106,8

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xv}.

Surveillance de la sécurité et de l'environnement

Description

Fixer des attentes réglementaires pour les sociétés réglementées et veiller à l'exécution tout le long du cycle de vie des activités liées à l'énergie – de la construction à l'exploitation, puis à la cessation d'exploitation. Les activités concernent des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, l'énergie renouvelable extracôtière, les droits et tarifs, les exportations et les importations d'énergie, l'exploration pétrolière et gazière et le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

Faits saillants de la planification

La prévention des dommages forme les assises de la sécurité des personnes et de la protection de l'environnement à la Régie. Nous veillons à l'application de normes de sécurité et environnementales comptant parmi les plus strictes au monde, mais notre surveillance va bien au-delà de la seule conformité. Nous attendons des sociétés qu'elles adoptent de nouvelles technologies et des méthodes novatrices pour améliorer l'efficacité de leurs systèmes de gestion, s'adaptent aux nouvelles attentes de la population envers les sociétés d'énergie et travaillent avec les peuples autochtones à protéger l'environnement.

Nous attendons de nous-mêmes une évolution et une innovation comparables. La Régie élargit le programme de surveillance autochtone et intègre le point de vue autochtone dans ses travaux de façon qu'un plus grand nombre de projets d'infrastructures réglementés par la Régie bénéficient, dès leur construction et pendant leur exploitation, des connaissances des Autochtones. Ces actions vont dans le sens de l'attention que nous accordons à la réconciliation et rehaussent notre surveillance, ce qui fait que nous pouvons mieux protéger la population, l'environnement et les biens.

Pour mettre au jour les tendances et les risques qui pourraient autrement passer inaperçus, nous faisons des essais à partir de notre vaste informathèque. En examinant les données dans leur ensemble, on peut repérer efficacement les domaines où les résultats pourraient

Des outils modernes pour un nouvel organisme de réglementation

La *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* prévoit un ensemble complet d'outils modernes et puissants pour assurer la protection des personnes et de l'environnement :

- Évaluation de la conformité
- Inspection
- Enquête
- Audit
- Sanctions administratives pécuniaires

Ils permettent à la Régie de prévenir les activités non sécuritaires et de prendre des mesures si elles surviennent malgré tout.

être améliorés, comme la sécurité des travailleurs et la prévention des dommages aux infrastructures pipelinières. L'utilisation plus efficace de nos données nous permet d'apporter des changements dans notre travail et dans l'industrie en général.

Enfin, nous consolidons notre influence dans le domaine de la [culture de la sécurité](#)^{xvi}. Pour mieux cibler nos activités de surveillance, nous analysons les facteurs humains et organisationnels sous un nouvel angle. Nous communiquerons ce que nous aurons appris ainsi que les pratiques exemplaires aux acteurs de l'industrie, aux autres organismes de réglementation et aux associations vouées à la sécurité afin d'améliorer le rendement dans toute l'industrie et de prévenir les accidents.

Pour appuyer la responsabilité essentielle relative à la surveillance de la sécurité et de l'environnement en 2020-2021, voici ce que fera la Régie :

- Définir et apporter les changements nécessaires pour atteindre l'objectif d'éliminer complètement les incidents touchant la sécurité des travailleurs, particulièrement pendant les travaux de construction.
- Déployer toute la gamme de nos ressources afin d'assurer une surveillance efficace pendant la construction du [projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain](#)^{xvii}. Au-delà du respect de la réglementation, notre surveillance sera axée sur la sécurité des travailleurs, la participation de surveillants autochtones et la prise en compte de points de vue autochtones.
- Obtenir des sociétés des données plus précises sur les activités non autorisées, les travaux de réhabilitation et d'autres exigences essentielles relatives à la sécurité pour traiter de façon proactive de questions comme l'évolution de la densité de la population à proximité des pipelines.
- Créer un nouveau fonds et prendre des mesures pour assurer l'arrêt de l'exploitation d'un pipeline en toute sécurité si le propriétaire est introuvable ou s'il est mis sous séquestre, insolvable ou en faillite.
- Améliorer les outils Web destinés au public, comme l'[outil interactif d'information sur les conditions pour le projet de pipeline Trans Mountain](#)^{xviii}, en mettant à profit nos systèmes de données étendus.

Analyse comparative entre les sexes plus

- Les activités liées à la sécurité et à la surveillance ne devraient pas avoir d'incidence défavorable sur les Canadiens appartenant aux groupes concernés. Les conditions particulières à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) auxquelles doit se conformer un demandeur au cours du processus d'évaluation de sa demande seront vérifiées lors d'une activité subséquente de surveillance de la sécurité et la Régie évaluera la nécessité de corriger toute lacune dans les données relatives aux données désagrégées sur les sexes.

- Pour ses projets d'élaboration de réglementation, la Régie effectue une ACS+ conformément à la [Directive du Cabinet sur la réglementation](#)^{xix}. Afin de renforcer son cadre de réglementation, la Régie évaluera l'impact qu'un règlement proposé pourrait avoir sur les Canadiens des groupes visés.
- Des termes sans distinction de genre seront employés et privilégiés dans les communications avec le secteur réglementé.

Expérimentation

- La Régie mettra au point des méthodes en vue d'extraire des données environnementales et socioéconomiques et des images de différents dépôts réglementaires (comme des rapports sur la remise en état, des rapports d'avancement des travaux de construction et des évaluations environnementales et socioéconomiques) pour aider l'organisme de réglementation et les collectivités – y compris autochtones – à améliorer leur surveillance et leurs connaissances sur la prévention préjudices aux personnes et des dommages à l'environnement.

Résultats prévus pour Surveillance de la sécurité et de l'environnement

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2016-2017 ^(a)	Résultat réel 2017-2018 ^(a)	Résultat réel 2018-2019 ^(a)
Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus.	Nombre de blessures graves et de décès touchant des infrastructures réglementées.	Au plus 0	Mars 2021	4	7	13
	Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementées qui causent des préjudices à l'environnement.	Au plus 0	Mars 2021	12	12	13
	Pourcentage des activités non autorisées touchant des infrastructures réglementées impliquant des récidivistes.	Au plus 15 %	Mars 2021	13 %	12 %	18 %

(a) Résultats réels de l'Office national de l'énergie.

Ressources financières budgétaires prévues pour Surveillance de la sécurité et de l'environnement (en dollars)

Dépenses budgétaires 2020-2021 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
17 875 000	17 875 000	18 449 404	16 228 045

Ressources humaines prévues pour Surveillance de la sécurité et de l'environnement (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023
114,0	114,3	103,3

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC^{xx}](#).

Information sur l'énergie

Description

Recueillir, surveiller, analyser et publier des renseignements sur les marchés et la demande d'énergie, les sources d'énergie, la sécurité et la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité.

Faits saillants de la planification

L'analyse de la Régie est neutre et factuelle et vise à enrichir le dialogue sur l'énergie au Canada. L'accès à des données et à de l'information pertinentes, exactes et actuelles sur l'énergie leur permet aux Canadiens d'effectuer leurs propres recherches, de prendre des

Renseignements propres aux collectivités

Les Canadiens ont fait savoir à la Régie qu'ils aimeraient recevoir de l'information sur les infrastructures énergétiques situées à proximité de leur collectivité. Le Secteur de l'information sur l'énergie offre quantité de ressources sur les infrastructures, qu'il s'agisse de données globales ou détaillées par société.

Notre carte interactive des pipelines et des incidents n'est qu'un point de départ. Nous sommes déterminés à diffuser des renseignements particuliers aux communautés encore plus pointus au cours de la prochaine année.

décisions et de comprendre le paysage énergétique qui les entoure. En améliorant leurs connaissances sur l'énergie, nous soutenons la compétitivité du Canada dans les marchés de l'énergie à l'échelle mondiale.

L'énergie a des répercussions sur l'humain, dans son milieu de vie même. C'est pourquoi nous cherchons à incorporer des renseignements touchant la collectivité à nos produits d'information sur l'énergie afin d'en accroître la valeur pour le public. Nous allons sonder l'opinion sur nos produits et leur diffusion afin d'en améliorer l'accessibilité et la pertinence pour les parties prenantes et les peuples autochtones.

La Régie mettra à profit ses liens stratégiques avec d'autres organismes offrant de l'information sur l'énergie, comme l'Agence internationale de l'énergie et la U.S. Energy Information Agency, et collaborera avec des organismes fédéraux et provinciaux afin d'améliorer les données et l'information sur l'énergie au Canada.

Dans le cadre du budget 2019, on annonçait des fonds pour le [Centre canadien d'information sur](#)

[l'énergie](#)^{xxi}. La Régie participera à la création de ce guichet unique virtuel pour la consultation et l'analyse des données sur l'énergie. Le centre créera un partenariat dans le but de réunir les données sur l'énergie de différentes sources en un seul et même site Web convivial. À terme, le projet permettra aux organismes participants de combler les

lacunes actuelles dans les données et d'offrir de nouveaux produits d'information sur l'énergie.

Pour appuyer la responsabilité essentielle relative à l'information sur l'énergie en 2020-2021, voici ce que fera la Régie :

- Définir et améliorer les contributions de la Régie à la nouvelle initiative du gouvernement du Canada en matière d'information sur l'énergie, le Centre canadien d'information sur l'énergie.
- Améliorer son fonds de données sur le commerce de l'énergie grâce à sa collaboration avec Statistique Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada.
- Innover sur le plan de ses outils de modélisation énergétique et d'analyse de données afin de mieux tenir compte de l'évolution constante de la production, du transport et de la consommation d'énergie au Canada.

Analyse comparative entre les sexes plus

- Les produits d'information sur l'énergie sont conçus de manière non discriminatoire. Nous veillerons à ce que nos produits d'information sur l'énergie respectent toutes lignes directrices sur l'accessibilité du gouvernement du Canada.

Expérimentation

- La planification et les communications seront intégrées à l'information sur l'énergie afin que les produits soient plus accessibles et pertinents pour les peuples autochtones et les parties prenantes. De plus, grâce à des initiatives comme le Centre canadien d'information sur l'énergie, nous viserons une collaboration plus étroite avec d'autres organismes afin d'améliorer l'information et les données sur l'énergie offertes aux Canadiens.
- Le Secteur de l'information sur l'énergie misera sur les nouveaux investissements de la Régie dans des systèmes de gestion des données, de l'information et des analyses pour améliorer l'accès à l'information sur les filières énergétiques au Canada et l'infrastructure énergétique réglementée par la Régie.

Résultats prévus pour Information sur l'énergie

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2016-2017 ^(a)	Résultat réel 2017-2018 ^(a)	Résultat réel 2018-2019 ^(a)
Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions.	Nombre de fois où l'information sur l'énergie est consultée.	Au moins 750 000	Mars 2021	729 506	986 347	1 216 873
	Pourcentage des utilisateurs du Web sondés qui estiment que l'information sur l'énergie est utile pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et prendre des décisions.	Au moins 75 %	Mars 2021	Non disponible. ^(b)	84 %	90 %
Les Canadiens ont accès à de l'information sur des infrastructures réglementées propres à des collectivités.	Information accrue à l'égard des infrastructures réglementées dans les collectivités.	Au moins 5 ^(c)	Mars 2021	7	5	15
Les Canadiens disposent de possibilités pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information de la Régie de l'énergie du Canada.	Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie.	Au moins 80	Mars 2021	Non disponible. ^(b)	76	105

(a) Résultats réels de l'Office national de l'énergie.

(b) Ces indicateurs visant la responsabilité essentielle relative à l'information sur l'énergie ont été élaborés en vue de la transition au cadre ministériel des résultats. Une base de référence a été établie en 2017-2018.

(c) Par exemple, cinq publications ou ensembles de données.

Ressources financières budgétaires prévues pour Information sur l'énergie
(en dollars)

Dépenses budgétaires 2020-2021 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
4 459 939	4 459 939	4 554 897	4 466 668

Ressources humaines prévues pour Information sur l'énergie (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023
29,0	29,1	29,2

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xxii}.

Mobilisation

Description

Mener des activités de mobilisation nationales et régionales auprès des peuples autochtones et des parties prenantes prenant la forme d'un dialogue ouvert, d'un partage de points de vue et d'une collaboration. Ces activités portent sur l'ensemble des décisions et des actions qui ont trait au mandat qui nous est conféré par la loi.

Faits saillants de la planification

Nous sommes déterminés à écouter la population et à diffuser l'information unique dont nous disposons à titre d'organisme de réglementation. Nous instaurons un dialogue dans

Savoir-faire culturel

Le « savoir-faire culturel » réunit connaissance, sensibilisation et sensibilité culturelles auxquelles se greffe la notion d'efficacité opérationnelle. Le savoir-faire culturel est un processus dynamique et continu.

La Régie s'efforce d'être une organisation compétente sur le plan culturel, capable de fonctionner efficacement dans un milieu interculturel. Pour les employés et toute personne qui doit interagir avec la Régie dans le cadre de son travail, les résultats n'en sont que meilleurs.

le but d'améliorer nos résultats en matière de réglementation et de mieux comprendre ce qui importe aux Canadiens sur le plan personnel et collectif.

Ce que nous apprenons nous permet d'arriver à des décisions et à des recommandations plus judicieuses qui favorisent la sécurité et la protection de l'environnement, l'efficacité réglementaire, la diffusion des connaissances en matière d'énergie et la transparence envers le public dans tous les volets de notre travail. Nous cherchons à gagner la confiance des Canadiens en les mobilisant de façon efficace, en les amenant à participer de façon significative aux décisions qui les touchent et en agissant selon les conseils et les commentaires que nous recevons.

Le Canada est un grand pays diversifié. Chaque région a des intérêts et des défis qui lui sont propres, et notre travail se répercute

de différentes façons selon les personnes. Nous sommes en train d'explorer de quelle façon nous pouvons nous assurer de comprendre les points de vue régionaux et être en mesure de communiquer efficacement et avec empathie.

Nous sommes conscients du fait que nos décisions peuvent avoir des répercussions sur les droits et les intérêts des Autochtones. Le cadre de compétences culturelles autochtones a été mis au point pour refléter l'importance d'améliorer les connaissances et les compétences de notre effectif. Mieux connaître l'histoire des Autochtones et leurs pratiques et parfaire nos compétences culturelles en général fait partie des formations requises pour tous à la Régie.

Nous faisons le suivi de différentes questions du point de vue régional et national afin de pouvoir mieux répondre à ce qui importe aux Canadiens. De plus, nous travaillons à mieux gérer nos renseignements sur la mobilisation afin d'être en mesure de répondre concrètement et plus rapidement aux préoccupations.

Pour appuyer la responsabilité essentielle relative à la mobilisation en 2020-2021, voici ce que fera la Régie :

- Améliorer les compétences culturelles dans toute la Régie et donner de la formation ciblée avancée en fonction du poste et de la famille d'emplois.
- Mieux comprendre les enjeux régionaux et accroître l'expertise régionale de l'organisme à l'échelle du pays.
- Investir dans des systèmes, outils et pratiques qui nous aident à déceler et à corriger les problèmes, pour nous permettre de dégager des tendances et de cerner les questions émergentes dans tous les programmes de la Régie.

Comité consultatif autochtone

La nouvelle loi prévoit la création d'un comité consultatif autochtone qui fournira des conseils d'expert à la Régie par l'intermédiaire de son conseil d'administration. La création de ce comité en collaboration avec des organisations autochtones nationales sera une priorité afin d'engager davantage les peuples et les organisations autochtones durant le cycle de vie complet des projets énergétiques (pipelines, lignes électriques et énergie renouvelable extracôtière).

Selon les dispositions de la nouvelle loi, ce comité sera formé de membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, qui veilleront au respect des intérêts et des droits uniques des peuples autochtones qu'ils représentent.

Analyse comparative entre les sexes plus

- La Régie évaluera l'effet différent possible des politiques, programmes et projets de mobilisation sur des groupes de femmes, d'hommes et d'autres genres. La Régie tente de mieux connaître les peuples autochtones et les parties prenantes et de tisser des liens plus solides et durables avec eux, et continuera d'accroître sa capacité de recueillir des commentaires lors d'activités de mobilisation et de les éprouver afin de soutenir son approche de l'ACS+. Ce travail sera effectué de manière respectueuse et de façon à protéger la vie privée des Canadiens.

Expérimentation

- La Régie se penchera sur l'utilisation étendue des technologies mobiles et des techniques d'exploration des données pour mieux définir et communiquer

l'information aux collectivités et s'assurer d'avoir la bonne information en main lors de ses rencontres avec des communautés autochtones et des parties prenantes sur des questions particulières à une collectivité.

- Concevoir et piloter des rapports de données sur la mobilisation à l'aide de la fonction offerte dans le système de gestion des relations avec les clients, afin de mieux déceler les nouveaux enjeux.

Résultats prévus pour Mobilisation

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2016-2017	Résultat réel 2017-2018 ^(b)	Résultat réel 2018-2019 ^(b)
L'apport des peuples autochtones et des parties prenantes influent sur nos décisions et notre travail.	Les éléments d'information fournis par les peuples autochtones et les parties prenantes influent sur nos décisions et notre travail.	s.o. ^(a)	Mars 2021	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Les peuples autochtones et les parties prenantes fournissent des commentaires indiquant que la mobilisation de la Régie de l'énergie du Canada est porteuse de sens.	Pourcentage des participants aux activités de mobilisation qui affirment que celle-ci était porteuse de sens.	Au moins 75 %	Mars 2021	Non disponible.	Pourcentage des parties prenantes sondées ayant participé à une activité de mobilisation de l'Office qui affirment que l'exercice était porteur de sens : 76 %	Pourcentage des parties prenantes sondées ayant participé à une activité de mobilisation de l'Office qui affirment que l'exercice était porteur de sens : 84 %
					Pourcentage des Autochtones sondés ayant participé à des activités de mobilisation de l'Office qui affirment que l'exercice était porteur de sens : 80 %	Pourcentage des Autochtones sondés ayant participé à des activités de mobilisation de l'Office qui affirment que l'exercice était porteur de sens : 80 %

(a) Nouvel indicateur qualitatif; résultats non disponibles pour les exercices précédents.

(b) Résultats réels de l'Office national de l'énergie relatifs au deuxième indicateur. Les résultats de l'exercice 2016-2017 ne sont pas disponibles puisque la responsabilité essentielle relative à la mobilisation n'était pas encore en place à ce moment-là.

Ressources financières budgétaires prévues pour Mobilisation (en dollars)

Dépenses budgétaires 2020-2021 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
7 898 891	7 898 891	7 843 943	7 006 488

Ressources humaines prévues pour Mobilisation (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023
39,3	39,4	35,0

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xxiii}.

Services internes : résultats prévus

Description

Les Services internes comprennent ces groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations. Les Services internes désignent les activités et les ressources des 10 services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes d'un ministère. Ces services sont les suivants :

- services de gestion et de surveillance;
- services des communications;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

Les Services internes participeront à la définition et à la mise en œuvre de mesures dans trois secteurs ciblés importants pour la Régie : personnel et soutien aux effectifs, transformation des données et réconciliation avec les peuples autochtones, dont il a été question plus tôt dans le présent rapport.

La Régie encouragera chez ses employés les mentalités et les comportements qui feront en sorte que l'organisation soit :

- agile – mobiliser les ressources et les personnes pour les priorités clés, habiliter les effectifs, et accepter l'incertitude et apprendre par l'expérience;
- inclusive – créer un environnement dans lequel on se sent à l'aise de s'exprimer, élargir les partenariats et supprimer les obstacles à la collaboration, et cocréer en présentant différentes perspectives;
- équipée – concevoir des environnements de travail en vue d'optimiser le rendement, faire de l'apprentissage une partie fondamentale du travail et examiner la technologie et les outils pour être plus efficace dans son rôle.

Les Services internes mènent à bien des initiatives qui améliorent l'efficacité dans toute l'organisation. En 2020-2021, voici ce que fera la Régie :

- Se préparer à la transition au système SAP pour la gestion financière et du matériel;
- Investir dans la capacité de l'organisation à transformer en atout stratégique l'utilisation qu'elle fait de ses données, notamment, grâce à des partenariats avec le milieu universitaire, pour soutenir tous les programmes de la Régie;
- Renforcer les contrôles de sécurité afin de préserver les renseignements détenus des nouvelles menaces liées à la cybersécurité.

Analyse comparative entre les sexes plus

- Un effectif diversifié à l'image de la collectivité dans laquelle il évolue renforce l'organisation et joue un rôle essentiel dans le recrutement et le maintien d'employés compétents. L'approche de la Régie en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi et de diversité reconnaît la nécessité d'inclure proactivement la diversité parmi les priorités.
- Dans ses présentations au Conseil du Trésor, ses propositions budgétaires et ses mémoires au Cabinet, la Régie effectue une ACS+ conformément aux nouvelles attentes des organismes centraux.
- Comme l'exige la politique du gouvernement du Canada en matière de communications et d'image de marque, la Régie diffusera l'information sous plusieurs formes afin de répondre aux besoins diversifiés des Canadiens et d'assurer l'accessibilité égale à celle-ci pour tous les publics, dont les communautés autochtones, ethnoculturelles et de langue officielle minoritaires. Pour répondre aux besoins d'information de tous les Canadiens, la Régie s'engage à :
 - appliquer les politiques et les règlements de la *Loi sur les langues officielles*^{xxiv};
 - veiller à ce que son matériel de communication donne une image juste, représentative, inclusive et équilibrée de la diversité, notamment de genres et d'origines ethniques, des Canadiens;
 - respecter la norme sur l'accessibilité des sites Web et fournir sur demande des renseignements publiés équivalents pour un public diversifié et les personnes handicapées.

Expérimentation

- Explorer la technologie de communication en champ proche¹ afin d'accroître le rayonnement et les communications bilatérales et de rendre les échanges de données possibles à l'endroit et au moment où ils sont nécessaires.

¹ Ensemble de protocoles permettant à deux appareils électroniques à moins de 4 cm de distance l'un de l'autre de communiquer entre eux. L'un des appareils est habituellement portatif, comme un téléphone intelligent.

- Collaborer avec [Mitacs \(Bourse pour l'élaboration de politiques scientifiques canadiennes\)](#)^{xxv} en vue d'explorer l'offre d'une plateforme numérique pouvant combler les lacunes dans le dialogue sur l'énergie canadienne et permettre l'échange d'information entre la Régie et les peuples autochtones, les parties prenantes, le milieu universitaire, les propriétaires fonciers et la population canadienne.

Ressources financières budgétaires prévues pour les Services internes (en dollars)

Dépenses budgétaires 2020-2021 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
29 445 190	29 445 190	29 096 036	28 328 705

Ressources humaines prévues pour les Services internes (équivalents temps plein)

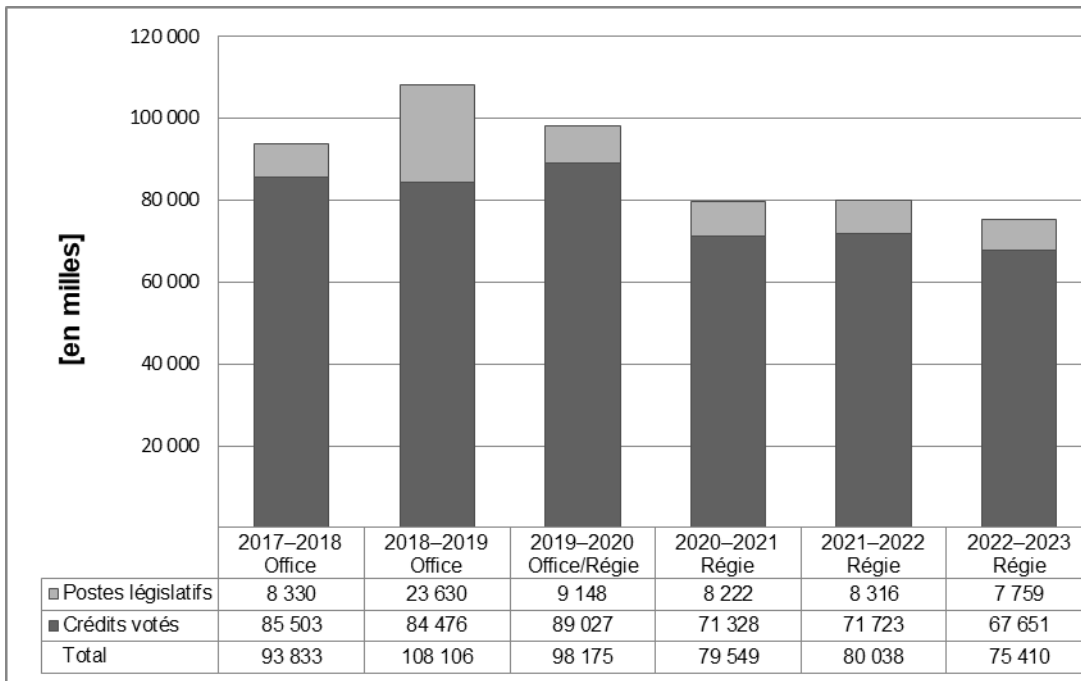
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023
162,5	161,7	162,7

Dépenses et ressources humaines

Dépenses prévues

Dépenses ministérielles de 2017-2018 à 2022-2023

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les Services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente les dépenses réelles, les prévisions des dépenses et les dépenses prévues pour chaque responsabilité essentielle de la Régie de l'énergie du Canada et pour les Services internes pour les exercices pertinents à l'année de planification en cours.

Responsabilités essentielles et Services internes	Dépenses 2017-2018 ^(a)	Dépenses 2018-2019 ^(a)	Prévisions des dépenses 2019-2020 ^(b)	Dépenses budgétaires 2020-2021 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023
Processus décisionnel	24 293 849	23 372 250	21 240 882	19 870 310	19 870 310	20 094 039	19 380 574
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	23 004 346	22 648 545	24 616 508	17 875 000	17 875 000	18 449 404	16 228 045
Information sur l'énergie	10 444 458	9 554 137	8 840 227	4 459 939	4 459 939	4 554 897	4 466 668
Mobilisation	4 898 235	5 811 773	11 173 666	7 898 891	7 898 891	7 843 943	7 006 488
Total partiel	62 640 888	61 386 705	65 871 283	50 104 140	50 104 140	50 942 283	47 081 775
Services internes	31 192 102	32 009 262	32 304 156	29 445 190	29 445 190	29 096 036	28 328 705
Services internes – Remise de droits ^(c)	0	14 710 000	0	0	0	0	0
Total	93 832 990	108 105 967	98 175 439	79 549 330	79 549 330	80 038 319	75 410 480

(a) Dépenses de l'Office national de l'énergie.

(b) Les dépenses projetées pour 2019-2020 comprennent les dépenses projetées par l'Office national de l'énergie jusqu'au 27 août 2019.

(c) En décembre 2018, la gouverneure générale en conseil, suivant la recommandation du ministre des Ressources naturelles et du Conseil du Trésor, aux termes du paragraphe 23(2.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, a pris un décret pour que soit remise une somme de 14 710 000 \$ à Northern Gateway Pipelines Limited Partnership.

L'augmentation de 14,3 millions de dollars des dépenses pour 2018-2019 par rapport à celles de 2017-2018 est attribuable principalement à ce qui suit :

- une augmentation de 14,7 millions de dollars liée au décret de la gouverneure en conseil ordonnant une remise de droits pour le projet pipelinier Northern Gateway;
- une augmentation de 2,6 millions de dollars des dépenses du Programme d'aide financière aux participants surtout liée au réexamen du projet d'agrandissement du

réseau de Trans Mountain et à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018;

- une diminution nette de 1,3 million de dollars principalement liée aux communications et aux services professionnels;
- une réduction nette de 1,7 million de dollars des coûts relatifs au personnel en raison du renouvellement de la convention collective signée en 2017-2018.

La diminution de 9,93 millions de dollars des dépenses prévues pour 2019-2020 par rapport à celles de 2018-2019 est attribuable principalement à ce qui suit :

- une réduction de 14,71 millions de dollars attribuable à la remise de la redevance payée par Northern Gateway Pipelines Limited Partnership;
- une réduction de 1,14 million de dollars liée au réexamen du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain;
- une augmentation de 3,67 millions de dollars liée aux coûts de transition à la Régie dans le budget de 2019;
- une augmentation nette de 2,25 millions de dollars liée principalement à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018.

Les dépenses prévues en 2020-2021 sont inférieures de 18,63 millions de dollars à celles de 2019-2020 et cela est attribuable principalement à ce qui suit :

- une baisse de 13,3 millions de dollars liée à l'infrastructure de transport d'énergie dans le budget de 2015;
- une diminution de 5,3 millions de dollars des fonds du budget de 2017 visant la surveillance de la sûreté des pipelines tout au long du cycle de vie;
- une réduction de 0,6 million de dollars des fonds liés à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information du budget de 2017;
- une baisse de 3,7 millions de dollars liée aux coûts de transition à la Régie dans le budget de 2019;
- une diminution de 0,34 million de dollars liée au comité consultatif et de surveillance autochtone dans le budget de 2017;
- une diminution de 0,24 million de dollars liée à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018;
- une réduction de 0,22 million de dollars liée au réexamen du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain;
- une baisse de 3,2 millions de dollars liée au report d'un budget de fonctionnement;

- une diminution de 2,08 million de dollars liée au régime d'avantages sociaux des employés;
- une augmentation de 10,35 millions de dollars liée aux rajustements de rémunération dans les conditions d'emploi de l'administration publique fédérale.

Les dépenses prévues en 2022-2023 sont inférieures de 4,6 millions de dollars à celles de 2021-2022 et cela est attribuable principalement à ce qui suit :

- une diminution de 1,7 million de dollars de financement liée aux comités consultatifs et de surveillance autochtones dans le budget de 2017;
- une diminution de 1 million de dollars de financement liée à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018;
- une diminution de 1,9 million de dollars liée aux rajustements de rémunération dans les conditions d'emploi de l'administration publique fédérale.

La Régie sollicitera le renouvellement de ce financement temporaire dans ses prochains budgets. Si celui-ci n'est pas renouvelé, l'organisation devra apporter des modifications à ses programmes et aux résultats escomptés.

La Régie est financée au moyen de crédits parlementaires. Le gouvernement du Canada recouvre environ 98 % de ces crédits auprès du secteur réglementé par la Régie. Toutes les sommes recouvrées sont versées dans le compte du receveur général du Canada et créditées au Trésor.

Les sociétés pipelinières et de transport d'électricité relevant de la compétence de la Régie (conformément à la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*) sont assujetties au recouvrement des coûts. Les demandes à l'étude par la Régie ou les nouvelles installations ne sont pas assujetties au recouvrement des coûts tant qu'elles ne sont pas mises en service. Toutefois, si la société n'a pas d'autres installations déjà réglementées par la Régie, un prélèvement unique est évalué une fois la construction autorisée.

Le [recouvrement des frais](#)^{xxvi} est effectué chaque année civile.

Ressources humaines prévues

Le tableau ci-dessous présente les équivalents temps plein réels, les prévisions d'équivalents temps plein et les équivalents temps plein prévus pour chaque responsabilité essentielle de la Régie de l'énergie du Canada et pour les Services internes pour les exercices pertinents à l'année de planification en cours.

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les Services internes

Responsabilités essentielles et Services internes	Équivalents temps plein réels 2017-2018 ^(a)	Équivalents temps plein réels 2018-2019 ^(a)	Prévisions d'équivalents temps plein 2019-2020 ^(b)	Équivalents temps plein prévus 2020-2021	Équivalents temps plein prévus 2021-2022	Équivalents temps plein prévus 2022-2023
Processus décisionnel	125,8	103,9	119,3	108,2	108,5	106,8
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	124,5	120,2	161,0	114,0	114,3	103,3
Information sur l'énergie	55,5	47,8	33,9	29,0	29,1	29,2
Mobilisation	24,0	34,0	26,1	39,3	39,4	35,0
Total partiel	329,7	305,9	340,3	290,5	291,3	274,3
Services internes	151,6	170,6	168,7	162,5	161,7	162,7
Total	481,3	476,5	509,0	453,0	453,0	437,0

(a) Équivalents temps plein de l'Office national de l'énergie.

(b) Les équivalents temps plein prévus pour 2019-2020 comprennent les équivalents temps plein prévus par l'Office national de l'énergie jusqu'au 27 août 2019.

L'augmentation des équivalents temps plein prévus, de 2018-2019 à 2019-2020, est attribuable aux fonds alloués à la modernisation dans le budget 2018 en vue d'engager des spécialistes techniques pour aider l'organisation à mettre en œuvre la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*.

La réduction de 16 équivalents temps plein en 2022-2023, comparativement aux équivalents temps plein prévus en 2021-2022, est attribuable principalement aux facteurs suivants :

- une réduction de 10 équivalents temps plein liée aux comités consultatifs et de surveillance autochtones pour les projets d'infrastructure énergétique dans le budget de 2017;

- une réduction de 6 équivalents temps plein liée à la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation dans le budget de 2018.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2020-2021](#)^{xxvii}.

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensés prospectifs donne un aperçu des opérations de la Régie de l'énergie du Canada de 2019-2020 à 2020-2021.

Les montants des prévisions des résultats et des résultats prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions des dépenses et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web de la Régie de l'énergie du Canada](#)^{xxviii}.

État des résultats condensé prospectif
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 (en dollars)

Renseignements financiers	Prévisions des résultats 2019-2020 ^(a)	Résultats prévus 2020-2021	Écart (résultats prévus pour 2020-2021 moins prévisions des résultats de 2019-2020)
Total des dépenses	115 420 832	96 794 722	(18 626 110)
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	115 420 832	96 794 722	(18 626 110)

(a) Les résultats prévus pour 2019-2020 comprennent les résultats prévus par l'Office national de l'énergie jusqu'au 27 août 2019.

Les résultats prévus par l'Office pour 2020-2021 sont inférieurs de 18,63 millions de dollars à ceux prévus pour 2019-2020. Cette baisse s'explique principalement par ce qui suit :

- une diminution de 13,3 millions de dollars des fonds liés à l'infrastructure de transport de l'énergie du budget de 2015;
- une réduction de 6,39 millions de dollars des fonds liés à la surveillance de la sûreté des pipelines tout au long du cycle de vie, à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information et aux comités consultatifs et de surveillance autochtones du budget de 2017;
- une diminution de 3,7 millions de dollars liée aux coûts de transition à la Régie dans le budget de 2019;
- une baisse de 3,2 millions de dollars liée au report d'un budget de fonctionnement du budget 2018-2019;
- une augmentation de 7,27 millions de dollars liée aux rajustements de rémunération dans les conditions d'emploi de l'administration publique fédérale;
- une augmentation nette de 0,69 million de dollars principalement liée au régime d'avantages sociaux des employés.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Seamus O'Regan, C.P., député

Administrateur général : C. Peter Watson, P.Eng., FACG

Portefeuille ministériel : Ressources naturelles

Instruments habilitants : *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*^{xxxix}

Année d'incorporation ou de création : 2019

Autres : La *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* est entrée en vigueur le 28 août 2019.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

La section « Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités » est accessible sur le [site Web de la Régie de l'énergie du Canada](#)^{xxx}.

Pour de plus amples informations sur les engagements de la lettre de mandat organisationnelle du ministère, voir la « [lettre de mandat du ministre](#) »^{xxxii}.

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel sont accessibles sur le [site Web de la Régie de l'énergie du Canada](#)^{xxxii}.

Cadre de présentation de rapports

La Régie a incorporé les mises à jour du libellé de certaines descriptions de responsabilité essentielle pour rendre compte des nouvelles responsabilités que lui impose la loi. Elle a également mis à jour le libellé de certains résultats ministériels et indicateurs pour rendre compte de la loi à laquelle elle est assujettie et d'améliorations.

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes approuvés de la Régie de l'énergie du Canada pour 2020-2021 sont illustrés ci-dessous.

	Responsabilité Essentielle 1 : Processus décisionnel	Responsabilité Essentielle 2 : Surveillance de la sécurité et de l'environnement	Responsabilité Essentielle 3 : Information sur l'énergie	Responsabilité Essentielle 4 : Mobilisation		
Cadre ministériel des résultats	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont justes. Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale.	Résultat ministériel : Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus. Indicateur : Nombre de blessures graves et de décès touchant des infrastructures réglementées. Indicateur : Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementées qui causent des préjudices à l'environnement. Indicateur : Pourcentage des activités non autorisées touchant des infrastructures réglementées impliquant des récidivistes.	Résultat ministériel : Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions. Indicateur : Nombre de fois où l'information sur l'énergie est consultée. Indicateur : Pourcentage des utilisateurs du Web sondés qui estiment que l'information sur l'énergie est utile pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et prendre des décisions.	Résultat ministériel : L'apport des peuples autochtones et des parties prenantes influent sur nos décisions et notre travail. Indicateur : Les éléments d'information fournis par les peuples autochtones et les parties prenantes influent sur nos décisions et notre travail.	Services internes	
	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont rapides. Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service.					Résultat ministériel : Les Canadiens ont accès à de l'information sur des infrastructures réglementées propres à des collectivités. Indicateur : Information accrue à l'égard des infrastructures réglementées dans les collectivités.
	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont transparents. Indicateur : Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents.					Résultat ministériel : Les peuples autochtones et les parties prenantes fournissent des commentaires indiquant que la mobilisation de la Régie de l'énergie du Canada est porteuse de sens. Indicateur : Pourcentage des participants aux activités de mobilisation qui affirment que celle-ci était porteuse de sens.
	Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont accessibles. Indicateur : Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel.					Résultat ministériel : Les Canadiens disposent de possibilités pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie. Indicateur : Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie.
Répertoire des programmes	Programme : Demandes relatives aux infrastructures, aux droits et aux exportations	Programme : Rendement des sociétés	Programme : Information sur les filières énergétiques	Programme : Mobilisation des parties prenantes		
	Programme : Aide financière aux participants	Programme : Système de gestion et rendement du secteur	Programme : Information sur les pipelines	Programme : Mobilisation des Autochtones		
		Programme : Gestion des situations d'urgence				
		Programme : Cadre de réglementation				

Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xxxiii}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le [site Web de la Régie de l'énergie du Canada](#)^{xxxiv}.

- ▶ Analyse comparative entre les sexes plus;
- ▶ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- ▶ Stratégie ministérielle de développement durable

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel de la Régie de l'énergie du Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales qui sont liées à ses résultats prévus pour 2020-2021.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérale dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{xxxv}. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent uniquement du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation



Bureau principal
Calgary

517, Dixième Avenue S.-O.,
Bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8



Bureau: 403-292-4800
Tél. sans frais:
1-800-899-1265

Bureau de
Montréal

505, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 230
Montréal (Québec)
H3A 3C2

Bureau: 514-283-3114
Courriel:
infomontreal@cer-rec.gc.ca

Bureau de
Vancouver

800, rue Burrard
Bureau 219
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6Z 0B9

Bureau: 604-666-3975
Courriel :
infovancouver@cer-rec.gc.ca

Bureau du Nord

5101, 50^e avenue
Bureau 115, C.P. 2213
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2P7

Bureau: 867-766-8408
Courriel :
infonord@cer-rec.gc.ca



www.cer-rec.gc.ca



info@cer-rec.gc.ca



[@REC_CER](https://twitter.com/REC_CER)



<https://www.linkedin.com/company/rec-cer>



<https://www.youtube.com/c/CanadaEnergyRegulator>



<https://www.facebook.com/REC.CER>

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres en tenant compte de multiples facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers, et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en

mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

expérimentation (experimentation)

Conduite d'activités visant d'abord à explorer, puis à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques et d'interventions, afin d'étayer la prise de décision sur des éléments probants et d'améliorer les résultats pour les Canadiens en examinant ce qui fonctionne et ne fonctionne pas. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles choses), mais est distincte de celle-ci, car elle suppose une comparaison rigoureuse des résultats. Par exemple, l'utilisation d'un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être une innovation; tester systématiquement le nouveau site Web par rapport aux outils de sensibilisation existants ou à un ancien site Web pour voir lequel favorise un engagement accru est une expérimentation.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère sur une période de 3 ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan ou projet sur lequel un ministère a choisi de se concentrer et de faire rapport au cours de la période de planification. Les priorités ministérielles représentent ce qui est le plus important ou ce qui doit être fait en premier pour appuyer l'atteinte des résultats ministériels souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2020-2021, les priorités pangouvernementales renvoient aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement énoncé dans le discours du Trône de 2015 : Croissance de la classe moyenne; Un gouvernement ouvert et transparent; Un environnement sain et une économie forte; La diversité fait la force du Canada; Sécurité et possibilités.

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Conséquence ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

résultat stratégique (strategic outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Notes en fin d'ouvrage

- i. *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.1/index.html>
- ii. Lettre de mandat du ministre des Ressources naturelles, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/lettre-de-mandat-du-ministre-des-ressources-naturelles>
- iii. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, <https://www.un.org/development/desa/indigenous-peoples-fr/drip.html>
- iv. Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action, http://trc.ca/assets/pdf/Calls_to_Action_French.pdf
- v. Centre national pour la vérité et la réconciliation, rapport sur la vérité et la réconciliation, <http://www.trc.ca/index-splash-fr.html>
- vi. Ministère de la Justice, *Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones*, <http://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principles.html>
- vii. Gouvernement du Canada, Renouveau de la fonction publique : Au-delà de 2020, <https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/services/objectif-2020/au-dela-2020.html>
- viii. Plan ministériel 2020-2021 de la Régie de l'énergie du Canada, <http://www.cer-rec.gc.ca/bts/pblctn/dprtmntlpln/2020-2021/index-fra.html>
- ix. Agence canadienne d'évaluation d'impact, <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact.html>
- x. Régie de l'énergie du Canada, projet Gazoduq, <http://www.cer-rec.gc.ca/bts/nws/whtnw/2019/2019-10-22-fra.html>
- xi. Lettre de mandat du ministre des Ressources naturelles, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/lettre-de-mandat-du-ministre-des-ressources-naturelles>
- xii. Régie de l'énergie du Canada, REGDOCS, <https://apps.cer-rec.gc.ca/REGDOCS/Accueil/Index/>
- xiii. Code for Canada, <https://codefor.ca/fr/a-propos/>
- xiv. Régie de l'énergie du Canada, *Lignes directrices provisoires pour le dépôt de documents et Guide de mobilisation précoce*, <https://www.cer-rec.gc.ca/bts/ctrg/gnnb/flngmnl/index-fra.html>
- xv. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xvi. Régie de l'énergie du Canada, Fiche de renseignements : Culture de sécurité, <http://www.cer-rec.gc.ca/bts/nws/fs/sftyctr-fra.html>
- xvii. Régie de l'énergie du Canada, Trans Mountain Pipeline ULC – Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain, <http://www.cer-rec.gc.ca/pplctnflng/mjrpp/trnsmntnxpnsn/index-fra.html>
- xviii. Régie de l'énergie du Canada, Conditions rattachées au projet, <https://www.cer-rec.gc.ca/pplctnflng/mjrpp/trnsmntnxpnsn/prjctcndrns-fra.html>
- xix. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Directive du Cabinet sur la réglementation, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/gestion-reglementation-federale/lignes-directrices-outils/directive-cabinet-reglementation.html>
- xx. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxi. Ressources naturelles Canada, Centre canadien d'information sur l'énergie, <https://www.rncan.gc.ca/science-donnees/donnees-analyse/donnees-analyse-energetiques/le-centre-canadien-dinformation-sur-lenergie/21947>
- xxii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxiii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxiv. *Loi sur les langues officielles*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/index.html>
- xxv. Mitacs (Bourse pour l'élaboration de politiques scientifiques canadiennes), <https://www.mitacs.ca/fr/programmes/bourse-politiques>
- xxvi. Régie de l'énergie du Canada, Recouvrement des frais, <http://www.cer-rec.gc.ca/bts/cstrcvr/index-fra.html>
- xxvii. Budget principal des dépenses 2018-2019, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- xxviii. Régie de l'énergie du Canada, Plan ministériel 2020-2021, <http://www.cer-rec.gc.ca/bts/pblctn/dprtmntlpln/2020-2021/index-fra.html>
- xxix. *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.1/index.html>

- xxx. Régie de l'énergie du Canada, Plan ministériel 2020-2021, <http://www.cer-rec.gc.ca/bts/pblctn/dprtmntlpln/2020-2021/index-fra.html>
- xxxi. Premier Ministre du Canada, Lettres de Mandat, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat>
- xxxii. Régie de l'énergie du Canada, Plan ministériel 2020-2021, <http://www.cer-rec.gc.ca/bts/pblctn/dprtmntlpln/2020-2021/index-fra.html>
- xxxiii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxxiv. Régie de l'énergie du Canada, Plan ministériel 2020-2021, <http://www.cer-rec.gc.ca/bts/pblctn/dprtmntlpln/2020-2021/index-fra.html>
- xxxv. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>